

Conduite à tenir si suspicion de cas COVID 19 en Savoie ou territoire de Belley et Organisation des tests PCR pour les cas suspects de COVID 19 en Savoie et dans le GHT en semaine et le weekend

Version 11 juin 2020

Actuellement les situations motivant un dépistage sont les suivantes :

- **Les signes infectieux (fièvre, frissons) inexplicables**
- **Les signes classiques des infections respiratoires** : toux, dyspnée, oppression thoracique...
-

Les manifestations cliniques suivantes, de **survenue brutale**, constituent des éléments d'orientation diagnostique du Covid-19 dans le contexte épidémique actuel :

1. En population générale :

- asthénie inexplicable ;
- myalgies inexplicables ;
- céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue ;
- anosmie ou hyposmie sans rhinite associée ;
- agueusie ou dysgueusie.

2. Chez les personnes de plus de 80 ans :

- altération de l'état général ;
- chutes répétées ;
- apparition ou aggravation de troubles cognitifs ;
- syndrome confusionnel ;
- diarrhée;
- décompensation d'une pathologie antérieure.

3. Chez les enfants :

- tous les signes sus-cités en population générale ;
- altération de l'état général ;

- diarrhée ;
- fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.

4. En situation d'urgence ou de réanimation :

- troubles du rythme cardiaque récent ;
- atteintes myocardiques aiguës
- évènement thromboembolique grave.

Les pseudo-engelures ne peuvent pas à ce stade être considérées comme un signe diagnostique du Covid-19.

Une ordonnance est nécessaire pour réaliser la PCR

Ordonnance type pour RT-PCR Covid-19

Prescripteur

Patient

Le

Faire réaliser au laboratoire d'analyse médicale :

- RT-PCR Covid 19 sur prélèvement Nasopharyngé

Merci de cocher l'indication du prélèvement pour que le rendez-vous soit donné dans les délais souhaités :

- Patient symptomatique : prélèvement à réaliser dès que possible
- Patient asymptomatique : prélèvement à programmer à la date suivante :

Il existe actuellement des indications de dépistage chez des personnes non symptomatiques si :

- **Hospitalisation ou chirurgie programmée (dans certains cas)**
- **Entrée en EHPAD**

Définitions des cas et des personnes contacts

- **Un cas possible est une personne** présentant des signes cliniques évocateurs de COVID-19 (voir définition ci-dessous), et pour laquelle un test RT-PCR doit donc être réalisé.
- **Un cas confirmé est une personne** pour laquelle a été obtenu un **résultat positif par RT-PCR** pour la recherche de SARS-CoV-2.
- **Un cas probable est une personne présentant :**
 - Toute personne présentant des signes cliniques et des signes visibles en tomo-densitométrie thoracique évocateurs de COVID-19 même avec PCR négative
- **Une personne contact à risque est une personne :**
 - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
- **En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :**
 - Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
 - Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas OU la personne contact ;

- Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas ET la personne contact

- **Personne contact à risque négligeable :**
 - Toutes les autres situations de contact ;
 - Cas de COVID-19 déjà identifié, confirmé par RT-PCR ou sérologie dans le cadre d'un diagnostic de rattrapage, guéri ou encore malade, en tenant compte des instructions s'appliquant aux cas confirmés si le patient est toujours malade.

Ces définitions ne s'appliquent pas à l'évaluation des contacts à risque d'un professionnel de santé hospitalier survenus dans un contexte de soins, pour lequel une évaluation spécifique doit être réalisée par le médecin du travail et l'équipe opérationnelle d'hygiène.

Seules les personnes contact à risque font l'objet d'un appel, d'un dépistage, d'une information sur la conduite à tenir (quarantaine...) et d'un suivi.

Quand tester ?

- **Prélever sans délai tout cas suspect :** PCR dans les 24 H avec résultat en moins de 24H et l'isoler avec remise de masques (4 masques)
- **Si positif ou cas probable et uniquement dans ce cas:**
 - Prélever sans délai toutes les personnes vivant sous le même toit et les isoler 14 jours après la guérison clinique du cas index ; PCR à renouveler à J7 si besoin ou si signes cliniques
 - Prélever les sujets contacts étroits (hors domicile) à J7 du contact ou dès apparition de signes cliniques et les isoler 14 jours

Cela se fait en lien avec la plateforme assurance maladie et les déclarations sur Amelipro

Si problème le numéro d'urgence de la cellule est le **09 74 75 76 78**

Où dépister ?

Le dépistage par PCR doit se faire en laboratoire de ville ou hospitalier en urgence avec un résultat attendu en 24h pour les cas suspect

En semaine et heures ouvrables y compris samedi matin

CHMS site de Chambéry : point de prélèvement alpha 2 ouvert aux prélèvements externes du lundi au samedi : **04 79 96 55 50**

Aix les bains :

Verdun : **04 79 35 04 34**

Roosevelt : **04 79 35 38 83**

Bioval : **04 58 17 41 81**

Chambéry :

Eurofins av d'Annecy : **04 79 68 60 55**

Grand verger : **04 79 96 04 14**

Bassens : 04 79 60 02 72

Challes les Eaux, Médipole : 04 79 26 84 84

Les marches: 04 58 82 71 66

Montmélian : 04 79 84 26 77

Yenne : 04 79 36 74 05

Belley : 04 79 87 28 82

Saint Jean de Maurienne : 04 79 59 81 45

Albertville : 04 56 19 03 15 (spécifique COVID) ou 04 79 32 21 74 ou prise de RDV en ligne
<http://www.pds.synlab.fr/Laboratoire>

Moutiers : 04 56 19 03 15 (spécifique COVID) ou 04 7924 22 68 ou prise de RDV en ligne
<http://www.pds.synlab.fr/Laboratoire>

Bourg Saint Maurice : 04 79 07 29 33 (heures ouvrables) ou si urgences ou samedi matin : 04
38 37 23 77

Pour les Week-end et jours fériés

Une organisation d'astreinte de garde des laboratoires de ville s'est mise en place pour répondre aux besoins urgents de prélèvement si cas suspect ; elle couvre le département. Elle est organisée en collaboration entre les différents laboratoires et par secteurs. Les prélèvements seront effectués au laboratoire ou par des IDE libérales formées.

Sur le bassin chambérien SOS médecins peut également prélever.

Pour Chambéry-Aix : une collaboration existe entre labo Chambéry et Eurofins pour le samedi et dimanche journée

Pour joindre le biologiste d'astreinte faire le **0472022953**

Pour la Maurienne le téléphone de garde du laboratoire **0637053022**

Pour la Tarentaise une garde mutualisée entre bourg saint Maurice Albertville et Moutiers est organisé

Pour le samedi au **04 56 19 03 15**, numéro d'appel cellule Covid dédié.

Pour le samedi AM et dimanche **06 14 91 90 48**.

Pour Belley :

Samedi matin : 0779872882

Puis samedi AM et dimanche orientation sur l'astreinte de Chambéry – Aix **0472022953**

Si problème contacter le 15

Si cas positif :

Le résultat positif remonte à la cellule assurance maladie via SI-DEP en parallèle faire

Déclaration via amelipro

numéro d'urgence de la cellule est le **09 74 75 76 78**

Procédure :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/684472/document/contact_covid_guid_e_methodologique_medecins_assurance_maladie_0.pdf

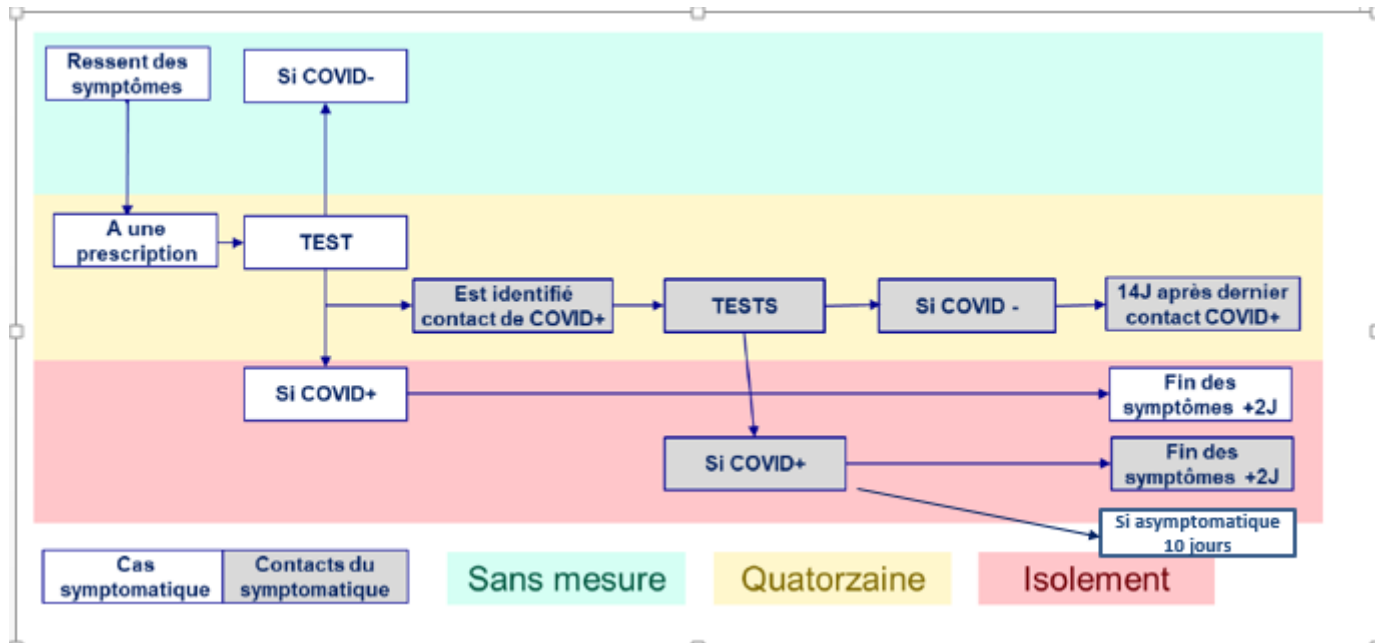
Ou déclaration via sisra pour les centres hospitaliers en prévenant avant la plateforme au **09 74 75 76 78**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Qui	MG Etablissements de santé	CPAM	ARS Santé publique France
Actions	- Evaluation en consultation des cas possibles ou probables - Mesures d'isolement (télétravail ou AT) - Prescription de la RT-PCR - Prescription des masques - Identification des personnes du foyer - Elaboration d'une stratégie de limitation du contagage intra familial +/- proposer une solution d'hébergement - Sur la base du volontariat : identification des cas en dehors du foyer	- Recherche des cas contacts en dehors du foyer - Prise en charge des cas contacts à risque identifiés - Mise en relation avec le niveau 3 en cas de situation complexe	- Identification des chaînes de transmission - Prévention et détection des clusters, gestion des cas en collectivité - Dépistages ciblés si besoin - Décision de fermeture de structures si besoin
Pour qui ?	- Le patient - Son foyer	Les cas contacts à risque	- Les collectivités - Les situations complexes
Outils	Contact covid	Contact covid SI DEP	Contact covid SI DEP

Isolement

- **Malade (cas index) si cas confirmé ou probable**: recommandation HCSP 8 jours après début des symptômes ET 48 heures apyrexie et sans dyspnée.
10 jours ET disparition de fièvre et dyspnée depuis 48h, pour les cas à risque de formes graves.
- **COVID+ asymptomatiques** : 10 jours après prélèvement positif.
- **Contacts vivant sous le même toit** : jusqu'à 14j après guérison clinique du (des) cas. Allègement(*) possible si asymptomatique et RT-PCR négatif réalisé à J7 après guérison du (des) cas (PCR initiale négative)
- **Contacts séparés du cas** : 14 jours après dernier contact, RT PCR réalisé à J7, allègement(*) possible si négatif.

- (*) Allègement : sortie limitée avec port de masque obligatoire, interdiction : transports en commun, travail présentiel et contact avec personne à risque de forme grave.



Durant son isolement, la personne doit :

- Rester à domicile ou dans l'hébergement d'isolement ;
- Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial (à défaut port d'un masque chirurgical)
- Réaliser la surveillance de sa température de manière bi-quotidienne et l'apparition de symptômes
- Dans tous les cas, des masques(2/j) via amelipro et une quantité suffisante de solution hydro-alcoolique seront fournis.
- mesures barrières ++

Pas d'indication à des PCR de contrôle si cas positif

ANNEXE 1 : Tableau récapitulatif des indications de test pour le contact-tracing et des mesures d'isolement et de quatorzaine

	Mesures initiales			Levée Isolement / Quatorzaine	
	CAT immédiate	Résultat Test	CAT suite résultat du test		
Cas possible (symptomatique) En population générale	Isolement sans délai et test RT-PCR (+ éventuellement pour le foyer)	PCR+	Cas confirmé	Maintien isolement	Dès la guérison, c-à-d au plus tôt le 8ème jour après le début des symptômes ET au plus tôt 48h après disparition fièvre ET 48h après disparition dyspnée
			Cas exclu	Levée isolement	-
		PCR-	Cas probable	Nouveau test possible si doute, maintien isolement à la discrétion du médecin	-
Cas possible (symptomatique) A risque de forme grave	Isolement sans délai et test RT-PCR (+ éventuellement pour le foyer)	PCR+	Cas confirmé	Maintien isolement	Dès la guérison, c-à-d au plus tôt le 10ème jour après le début des symptômes ET au plus tôt 48h après disparition fièvre ET 48h après disparition dyspnée
			Cas exclu	Levée isolement	-
		PCR-	Cas probable	Nouveau test possible si doute, maintien isolement à la discrétion du médecin	-
Contact à risque au sein du foyer	Quatorzaine et test RT-PCR au plus tard dès confirmation du cas (PCR+ ou TDM+)	PCR+	Cas confirmé	Evolution vers un isolement	Si symptomatique, isolement selon les mêmes critères qu'un cas confirmé Si asymptomatique, au plus tôt le 10ème jour après la date de la PCR+ (en attente de l'avis du HCSP)
		PCR-	Contact d'un cas confirmé	Maintien quatorzaine	Si contact non séparé du cas : Quatorzaine de 14 jours à partir de la date de guérison du cas ; allègement possible de la quatorzaine uniquement en l'absence de symptômes et si nouveau test RT-PCR à J+7 de la date de guérison du cas négatif Si contact séparé du cas : Quatorzaine de 14 jours à partir du dernier contact avec le cas ; allègement possible de la quatorzaine uniquement en l'absence de symptômes et si nouveau test RT-PCR à J+7 du dernier contact négatif
Contact à risque hors du foyer symptomatique	Quatorzaine et test RT-PCR	PCR+	Cas confirmé	Evolution vers un isolement	Isolement selon les mêmes critères qu'un cas confirmé
		PCR-	Contact d'un cas confirmé	Maintien quatorzaine	Quatorzaine de 14 jours à partir du dernier contact avec le cas ; allègement possible de la quatorzaine uniquement en l'absence de symptômes et si nouveau test RT-PCR à J+7 du dernier contact négatif
Contact à risque hors du foyer asymptomatique	Quatorzaine au plus tard dès confirmation du cas (PCR+ ou TDM+)				Quatorzaine de 14 jours à partir du dernier contact avec le cas ; allègement possible de la quatorzaine uniquement en l'absence de symptômes et si test RT-PCR à J+7 du dernier contact négatif

NB : S'agissant des cas probables, seuls ceux RTPCR- TDM+ (scan thoracique évocateur) pris en charge à l'hôpital sont à considérer comme des cas confirmés.

La sérologie SARS-CoV-2 est disponible et remboursée depuis le 28 mai 2020 en laboratoire.

Cette technique est validée par le CNR, l'HAS et le gouvernement.

Plusieurs tests sont validés cotés B45 (12,15 euros), il faut privilégier la technique ELISA

Elle peut être faite dans tous les laboratoires.

Une ordonnance est nécessaire en précisant l'indication qui permettra le remboursement+++

- Tableau symptomatique évocateur de COVID évoluant depuis plus de 7 jours avec PCR négative
- Tableau évocateur de COVID dans les mois précédents (à partir du 1^{er} janvier 2020) avec PCR non faite ou négative
- Personnel de santé exposé

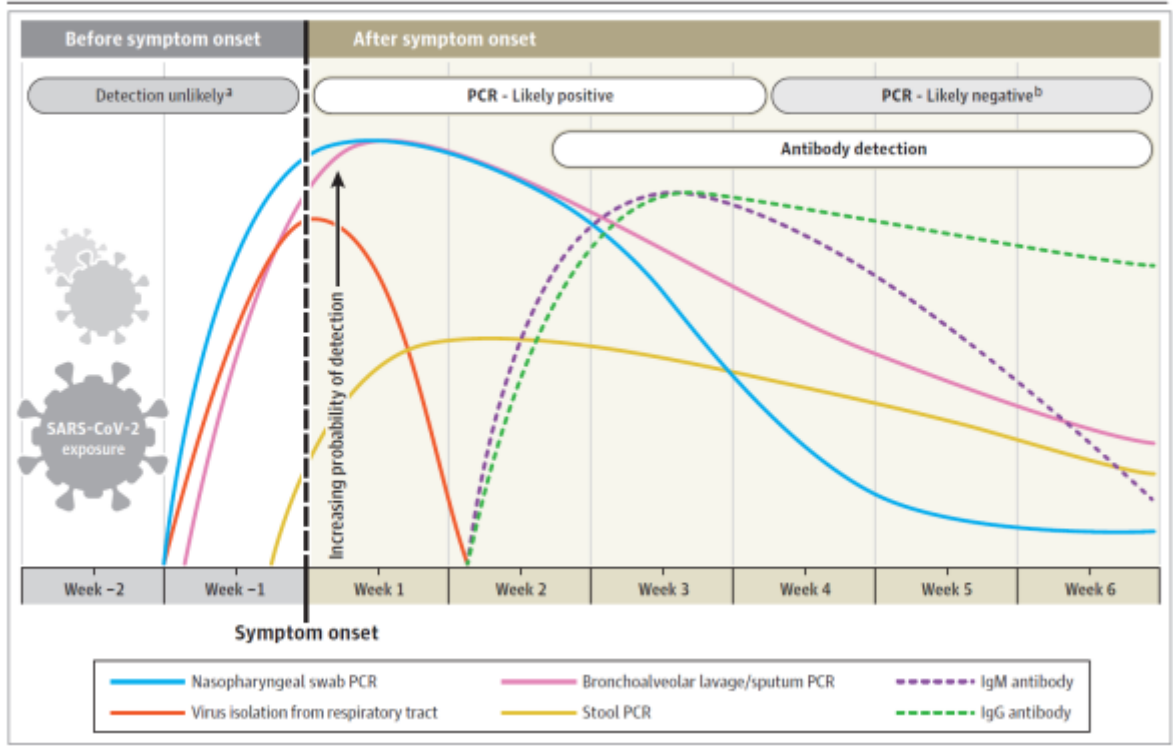
Les autres indications ne sont pas remboursées

Rappel sur les sérologies :

- Le taux de séroconversion chez les patients symptomatiques semble important avec un pic à J14. Chez les patients avec des symptômes légers, le pic d'anticorps semble décalé
- **La production d'IgM et/ou d'IgG n'étant détectable chez les patients symptomatiques qu'à partir de la deuxième semaine suivant l'apparition des symptômes, les tests sérologiques ne sont donc pas recommandés dans le cadre du diagnostic précoce de l'infection COVID-19 lors de la première semaine suivant l'apparition des symptômes.**

- Les tests sérologiques ne permettent pas de statuer si la personne est contagieuse ou pas.
- **la présence d'anticorps n'est pas synonyme de protection immunitaire** (= immunité). En effet, si la présence d'anticorps neutralisant a pu être observée chez certains patients, il n'existe pas encore de corrélat de protection. Une protection certaine à moyen terme, durable ou définitive n'est pas garantie.

Figure. Estimated Variation Over Time in Diagnostic Tests for Detection of SARS-CoV-2 Infection Relative to Symptom Onset



Pour rappel uniquement la rtPCR SARS CoV 2 permet le diagnostic initial de la COVID 19 ainsi que de juger de la contagiosité.

Les indications de prescription sont les suivantes :

En cas de signes cliniques :

- Dans les 7 premiers jours uniquement rtPCR
- Entre J7 et J14 rtPCR et si celle-ci est négative sérologie
- A partir de J14 sérologie uniquement sauf si signes cliniques encore présents.

Les prélèvements sérologiques des professionnels de santé ou medico sociaux sont menés en lien avec la médecine du travail. Il n'y a pas lieu actuellement de faire un dépistage systématique de la population en dehors d'études cliniques.

Pour information la **prévalence actuelle en Savoie est < à 5%** sur nos premières données.

Non-indications des tests sérologiques

→ Test des personnes-contacts d'un patient confirmé ou suspecté ;

→ Suivi de l'infection COVID-19 avec PCR +

Il reste fondamental de dépister le plus précocement possible par rtPCR comme cela a déjà été précisé.

Application STOP-COVID

L'application StopCovid est déployée en France et chargeable sur les « smartphones ».

Cette application est un outil complémentaire au contact-tracing réalisé par les médecins, l'Assurance Maladie et les Agences Régionales de Santé et s'inscrit dans la stratégie de déconfinement. L'objectif est d'identifier, de tester et d'isoler rapidement les personnes-contacts à risque afin de casser le plus rapidement possible les chaînes de transmission.

L'application permet, de manière anonyme, aux utilisateurs d'être informés s'ils ont été exposés à un malade confirmé également utilisateur de StopCovid.

Lorsqu'un utilisateur se déclare positif en scannant ou saisissant dans son application le QR code disponible sur le compte rendu des résultats biologiques ou fourni par la plateforme assurance maladie cet utilisateur pourra saisir sa date de début des symptômes afin de déterminer la période prise en compte pour notifier son historique de contacts bluetooth. En fonction de ce que l'utilisateur aura indiqué, cette période débutera à partir de :

-48h avant la date de début des symptômes ;

-7 jours avant la date de déclaration en tant que positif au COVID-19, en l'absence de symptômes ;

-14 jours avant la date de déclaration en tant que positif au COVID-19 si la personne ne connaît pas la date de début des symptômes ou ne donne pas d'information.

Dans l'application, seront identifiés comme contacts à risque les personnes dont le téléphone est situé à moins d'1 mètre du téléphone d'un cas confirmé et pendant au moins 15 minutes. Cette définition, destinée à un usage numérique est moins sensible que celle utilisée dans le cadre du contact-tracing classique. De plus, l'application ne permet pas de fournir à l'utilisateur la date de

contact pour des questions de confidentialité du cas index.

Procédure à suivre pour les contacts identifiés par « StopCovid »

Cette application ne se substitue pas au circuit « classique » du contact-tracing et d'investigation des cas par les niveaux 1 (médecins) et 2 (Assurance Maladie), et il est possible que des personnes-contacts soient signalées dans les deux dispositifs, classiques et numériques. Dans le cas d'une notification dans les deux systèmes (« classique » et par « Stop-Covid »), la prise en charge s'effectue dans le cadre du dispositif de contact-tracing classique.

Les médecins resteront en première ligne pour la prise en charge des personnes-contacts identifiées par l'application StopCovid. Les personnes qui recevront une notification d'exposition à un risque de contamination seront invitées à se rapprocher de leur médecin traitant qui devra évaluer le niveau de risque et leur indiquer la procédure à suivre :

-Lors de l'entretien avec cette personne, vous pourrez évaluer avec elle son état de santé et son niveau de risque. En cas de symptômes évocateurs de COVID-19, il convient de considérer cette personne comme un cas possible et de lui prescrire un test diagnostique et les mesures d'isolement ad hoc.

En l'absence de symptômes, en accord avec la définition de Santé publique France, la personne n'est pas considérée comme contact à risque, si elle a adopté l'une des mesures de protection suivantes :

a. Utilisation d'un hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) durant ses interactions avec toute personne hors de son foyer, en particulier dans des commerces ou des établissements recevant du public ;

b. Utilisation systématique d'un masque chirurgical ou FFP2 par la personne dans l'espace public en particulier dans les transports ou sur son lieu de travail ;

c. Utilisation d'un masque grand public, fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent, porté par le patient ET toute autre personne pendant la durée et à la distance considérés comme à risque.

- Si le médecin considère que la personne un contact à risque, les mesures suivantes lui seront indiquées :

d. Prescription d'un test virologique à J7 de la notification comme contact par StopCovid

e. Prescription de masques chirurgicaux

f. Mise en quatorzaine à partir de la date de notification comme contact à risque

g. Consultation du médecin en cas d'apparition de symptômes dans les 14 jours suivant la notification.

Vous pourrez trouver plus d'information sur Stopcovid : www.economie.gouv.fr/stopcovid

DR Olivier ROGEAUX infectiologue CHMS

Olivier.rogeaux@ch-metropole-savoie.fr

Numéro lien avec la ville **06 48 57 06 66**